



**Association canadienne des courtiers de fonds mutuels**  
Mutual Fund Dealers Association of Canada  
121 King Street W., Suite 1600, Toronto (Ontario) M5H 3T9  
Tél. : (416) 361-6332 Téléc. : (416) 943-1218  
SITE WEB : [www.mfda.ca](http://www.mfda.ca)

Personne-ressource : Laurie Gillett  
Directrice, Service aux membres  
Téléphone : (416) 943-5827  
Courriel : [lgillett@mfda.ca](mailto:lgillett@mfda.ca)

**Bulletin n° 0067-M**  
Le 16 mars 2004

## **Bulletin de l'ACFM**

### **Renseignements sur l'adhésion**

Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société

---

### Comités sur les politiques de l'ACFM

Le conseil d'administration de l'ACFM a approuvé une structure de comité sur les politiques du secteur, comité qui nécessitera la participation des membres de l'ACFM.

### Objectifs des comités sur les politiques de l'ACFM

Les objectifs principaux des comités sur les politiques de l'ACFM sont les suivants :

- **Participation des membres :**  
Les membres disposeront d'un forum pour participer à l'élaboration des Statuts, des Règles et des Principes directeurs de l'Association. La participation des membres permet d'assurer une réglementation adaptée aux nouveaux Statuts, Règles et Principes directeurs et de faire en sorte que les membres les acceptent et s'y conforment.
- **Consultation :**  
L'ACFM obtiendra des renseignements en temps réel des membres sur les pratiques du marché ainsi que les questions et les problèmes du secteur. Ce type de renseignement aidera l'ACFM à définir des Statuts, des Règles ou des Principes directeurs nouveaux ou modifiés qui sont utiles et de meilleures pratiques.
- **Partage d'information :**  
L'ACFM se dotera d'un forum afin d'informer les membres sur la réglementation courante à l'ACFM, comme l'information généralisée découlant des examens de conformité qui présente un intérêt pour tous les membres et qui peut leur être utile.

### Structure du comité sur les politiques de l'ACFM

La structure du comité sur les politiques de l'ACFM se présentera comme suit :

### 1. Le forum des membres sur la réglementation

Le forum des membres sur la réglementation sera composé de tous les membres de l'ACFM et donnera lieu à une rencontre semestrielle avec le personnel de l'ACFM pour recevoir de l'information du personnel de l'ACFM sur des questions comme les faits nouveaux en matière de réglementation courante et les pratiques observées au cours des examens de conformité.

### 2. Comité consultatif sur les politiques

Le comité consultatif sur les politiques (le « CCP ») sera composé de dirigeants et employés chevronnés de membres de l'ACFM ainsi que des présidents des conseils régionaux de l'ACFM. À la demande de l'ACFM, le CCP fournira des conseils, des commentaires et des rapports au personnel de l'ACFM sur différentes questions dont les initiatives en matière de réglementation et de politiques et les tendances et pratiques du secteur. Les membres du CCP seront choisis de manière à ce que le CCP représente judicieusement les membres de l'ACFM, en tenant compte des critères suivants :

- la représentation régionale
- la taille de l'entreprise
- le type d'entreprise
- la structure de la propriété

Les personnes nommées au CCP doivent avoir une excellente connaissance des lois sur les valeurs mobilières et de la réglementation concernant les organismes de placement collectif ainsi qu'un intérêt marqué pour l'évolution de la politique en matière de réglementation des valeurs mobilières.

L'ACFM publiera en avril un bulletin sollicitant des candidats intéressés à faire partie du CCP.

### 3. Groupes de travail *ad hoc*

Des groupes de travail *ad hoc* seront créés par le personnel de l'ACFM à l'occasion, au besoin, et seront formés d'un nombre restreint de personnes qui participeront, avec le personnel de l'ACFM, à l'élaboration de recommandations concernant des initiatives particulières en matière de politique.